

RÈGLEMENT RAID DES LOUPS

7 ET 8 SEPTEMBRE 2019

ARTICLE 1 - ORGANISATION

L'association « Chantonnay Raid » organise le 7 et 8 septembre 2019 sur le département de la Vendée. La ville d'accueil de l'organisation sera Chantonnay.

Pour des raisons météorologiques ou de sécurité, l'organisation se réserve le droit de modifier l'itinéraire du parcours ou de supprimer certaines sections.

En cas de force majeure, l'association « Chantonnay Raid » se réserve le droit d'annuler totalement l'épreuve. En cas d'annulation avant le 1 septembre 2019 inclus, les chèques seront renvoyés au capitaine, au-delà de cette date, 50% du prix d'inscription sera restitué.

ARTICLE 2 : GÉNÉRALITÉS

Chaque concurrent déclare participer au **raid des loups** se déroulant les 7 ET 8 SEPTEMBRE 2019, en pleine connaissance des risques que le déroulement de cette épreuve peut engendrer.

Tout concurrent s'engage sous sa seule responsabilité, il est seul juge de l'opportunité de prendre le départ ou de poursuivre l'épreuve.

Chaque concurrent s'engage à respecter le règlement.

En aucun cas, l'organisation ne sera tenue pour responsable des pertes, vols ou dégradations des biens personnels des concurrents, même déposés dans ses locaux.

ARTICLE 3 - ASSURANCE

Conformément à la législation en vigueur, les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile, vis à vis des bénévoles, des membres de l'organisation et de tous les participants au raid.

Chaque concurrent certifie être couvert par une assurance responsabilité civile individuelle couvrant sa participation à un raid nature, et renonce à tout recours contre l'organisation en cas de perte, vol, et pour tout accident pouvant lui survenir avant, pendant, et après cette épreuve.

ARTICLE 4 : MÉDICAL

L'organisation refusera le départ à tout concurrent qui n'aura pas fourni de certificat médical original datant de moins de un an de non contre-indication à la pratique du Raid nature multisports en compétition (ce certificat sera rendu sur demande à l'issue du raid) ou une licence FFTri en cours de validité.

Le jury peut décider, sur avis médical, de mettre un compétiteur hors course.

Chaque concurrent autorise toute personne qualifiée à appliquer, en cas de besoin, le traitement qui s'imposerait sur le plan médical ou chirurgical.

ARTICLE 5 : SÉCURITÉ

Le non-respect des règles de sécurité ci-dessous entraînera automatiquement la disqualification des équipes impliquées :

Les équipes doivent suivre obligatoirement les consignes définies par l'organisation. Les équipes ne sont pas prioritaires sur les autres usagers de la route. Elles doivent respecter scrupuleusement le **CODE DE LA ROUTE** et notamment emprunter la partie droite de la chaussée, respecter les panneaux, les directives des personnels de l'organisation.

=> Des signaleurs seront présents aux intersections dangereuses ; les coureurs devront aborder ces zones à risque avec le maximum de prudence et se conformer aux injonctions des signaleurs.

=> Pour la progression de nuit, les concurrents doivent obligatoirement être équipés de gilets réfléchissants et d'éclairage (VTT + Frontale), sous peine d'être disqualifiés.

=> Les équipes devront porter en permanence, et de manière très visible les dossards devant et plaques VTT fournis par l'organisation.

=> Le port du casque est obligatoire pour les concurrents sur le parcours VTT, Run & Bike.

=> La possession d'un téléphone portable est obligatoire, Le numéro doit être communiqué à l'organisation au moment du retrait des dossards. Des numéros d'appel d'urgence seront communiqués aux concurrents sur l'ensemble des dossards, plaques de cadres et sur les cartes fournies.

=>Tout accident ou abandon doit être signalé dans les plus brefs délais, par téléphone ou sur le point de contrôle le plus proche.

En cas de force majeure, une équipe peut être autorisée à continuer incomplète, en accord avec l'organisation. Celle-ci sera hors classement.

ARTICLE 6 : DROITS D'IMAGE

Les participants s'engagent à accepter, sans condition, les prises de vues et de son, ainsi que l'exploitation de ces documents à titre informatif ou publicitaire.

De par le fait de s'inscrire, les concurrents "autorise expressément les organisateurs du Raid des loups ayant droit tels que partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles je pourrais apparaître, prises à l'occasion de ma participation à l'épreuve, sur tous supports y compris les documents promotionnels et publicitaires."

ARTICLE 7 : RESPECTS DES CONSIGNES / ATELIERS ET NATURE

Dans chaque section, les concurrents devront observer les règles de sécurité, d'équipement et de bon voisinage qui seront rappelées par l'encadrement.

Les participants s'engagent à respecter le cadre naturel ainsi que les autres usagers des lieux traversés, à ne pas couper au travers des zones cultivées ou marquées interdites sur les cartes, ne pas abîmer les clôtures et à ne jeter aucun déchet ou papier (des poubelles seront mises à disposition à chaque changement d'épreuve).

En cas de non-respect de ces règles, l'équipe sera pénalisée, voire disqualifiée.

ARTICLE 8 – LES EQUIPES

Les équipes (masculines, féminines, mixtes) sont composées de 2 ou 3 concurrents. Assistance non autorisée.

Les distances Loup garou (sportif confirmé) et Chien loup (sportif) seront **ouvert à 140 équipes**. Le P'tit Loup (Raid Famille / Découverte) sera lui **ouvert à 100 équipes**. Les inscriptions seront closes dès que ce quota sera atteint. Les participants seront âgés de 18 ans au minimum, le jour de l'épreuve pour les épreuves « Loup Garou et Chien Loup » et pour le raid famille à partir de 12 ans et doit être accompagnée par une personne majeure.

Une liste d'attente de 20 équipes sera mise en place afin de pallier les éventuelles défaillances des équipes inscrites.

ARTICLE 9 – LES ENGAGEMENTS

L'organisation se réserve le droit de refuser un nom d'équipe qui serait déplacé au regard de l'esprit véhiculé par le raid nature.

L'engagement donne droit à la participation du raid

- « Loup Garou » : un repas pour chaque participant pour samedi soir, le petit déjeuner du dimanche et le dimanche midi) + ravitaillement en course.
- « Chien Loup » : un repas pour chaque participant pour le dimanche midi + ravitaillement en course.
- « Chien Loup » : un repas pour chaque participant pour le dimanche midi + ravitaillement en course.

L'inscription est de

- Le LOUP GAROU : 110€ par équipe de 2 et 130€ par 3 jusqu'au 25/08/2018 (majoration de 10€ par personne après cette date).
- Le CHIEN LOUP : 80€ par équipe de 2 et 90€ par 3 jusqu'au 25/08/2018 (majoration de 10€ après cette date par personne).
- Le P'TIT LOUP : 40€ par équipe de 2 et 50€ par équipe de 3 jusqu'au 25/08/2018 (majoration de 10€ par personnes après cette date).

Les inscriptions seront clôturées dès que le nombre maximum d'équipes inscrites + liste d'attente sera atteint ou au plus tard le 1/09/2019. **Aucune inscription ne sera prise le jour de l'épreuve.**

En cas de désistement d'une équipe avant le 25 aout 2019, l'organisation remboursera intégralement l'équipe qui se désistera. Les équipes ne se présentant pas à l'épreuve sans avoir averti auparavant l'organisation, et quelle que soit la raison, ne pourront prétendre à aucun report ni remboursement.

En cas de perte d'une puce électronique, l'équipier devra verser la somme de 60 euros.

ENVOI DE L'ENSEMBLE DES DOCUMENTS EN LIGNE :

=> Les certificats médicaux de non contre-indication à la pratique de raid multisports en compétition datant de moins d'un an à la date de l'épreuve ou une licence de la FFFri.

=> Le règlement s'effectuera en ligne lors de l'inscription.

ARTICLE 10 : PRINCIPES ET CLASSEMENTS

Le classement du raid se fera au score pour un temps imposé par l'organisation soit :

- Le LOUP GAROU : 10H (4H le samedi et 6H le dimanche)
- Le CHIEN LOUP : 6H

⇒ Pas de classement sur l'épreuve P'TIT LOUP : 2H30

Le parcours comporte un certain nombre de points de contrôle représentés par des balises qui doivent être passées obligatoirement par tous les équipiers.

L'ensemble des poinçons validés (balises) ayant la même valeur (1 point), le classement correspondra à l'équipe **ayant validé le plus de balises** sur son circuit. Attention une pénalité d'une balise par minute(s) entamée(s) seront attribuées pour toutes équipes dépassent le temps de course maximum. Le temps ne servira qu'à départager les ex-æquo en termes de score.

PARCOURS

Les parcours seront composés de **Plusieurs sections** seront proposées par l'organisation et feront appel aux modes de progressions traditionnelles des raids multisports (VTT, Course à Pied, Bike and Run), le tout en milieu naturel.

Raid Book

Le détail des spéciales, enchainements, modes de progression, kilométrages, nombre de balises, portes horaires, ravitaillement, etc... seront communiquées par e-mail aux équipes inscrites avant le départ de la course à travers un Raid Book.

Attention : chaque équipe devra imprimer et emporter ce Raid Book le jour de la course car celui-ci ne sera pas remis avec les dossards !

Ce Raid Book devra être conserver durant l'ensemble de l'épreuve.

Ce Raid Book contiendra en complément du détail des spéciales ainsi qu'une indication des barrières horaires.

ARTICLE 11 – FONDAMENTAUX DU RAIDS

Sur les épreuves où la séparation n'est pas autorisée, l'équipe doit rester soudée et solidaire pendant toute la durée de l'épreuve. En cas de séparation, seul le temps du dernier sera pris en considération. Les changements d'équipiers en cours d'épreuve ne sont pas permis.

Le recours à toute aide extérieure enfreignant l'esprit de loyauté qui doit animer ce genre de manifestation (transport en voiture, repérage par des tierces personnes, talkies-walkies...) au même titre que le non-respect des consignes de sécurité, entraîneront la pénalisation, voire la disqualification de l'équipe.

En cas de litige, le Jury composé du Directeur de Course, d'un membre de l'organisation et d'un compétiteur tiré au sort rendra une décision après consultation des différentes parties, décision qui devra être appliquée sans discussion.

ARTICLE 12 - CHRONOMETRAGE ET CLASSEMENT

Le chronométrage se fera par un système de puces électroniques. La puce sera prêtée à chaque équipe lors de la remise des dossards (hors pour la distance P'tit loup, pas de classement) **En cas de perte d'une puce électronique, l'équipier devra verser la somme de 60 euros.**

CLASSEMENTS ET RÉCOMPENSES

L'organisation récompensera le Classement Général des catégories suivantes pour chaque épreuve :

- Classement Général Scratch : 1^{er}, 2^{ème} 3^{ème}
- Classement Général Mixtes : 1^{er},
- Classement Général Femmes : 1^{er}

GESTION DES TEMPS DE COURSE

Chaque équipe gère sa nourriture, sa boisson, sa progression et ses temps de repos de façon autonome, en tenant compte des heures limites d'arrivée.

Des points de ravitaillement seront mis en place par l'organisation ; ils seront indiqués sur le Raid Book et sur les cartes.

LOGISTIQUE BIVOUAC – Uniquement pour le Loup Garou

L'organisation a prévu la réalisation d'un bivouac en salle et des vestiaires avec douches pour tous seront à disposition.

Le bivouac en salle est obligatoire => Bivouac sauvage INTERDIT.

ALIMENTATION SUR LE SITE DU BIVOUAC

Repas de du samedi soir et du dimanche matin seront pris en charge par l'organisation + un repas clôture le dimanche midi.

ACCOMPAGNATEURS

Le raid est en semi-autonome. Aucune assistance n'est autorisée.

Toutefois, si des accompagnateurs souhaitent suivre les concurrents tout au long du raid, un programme sera distribué à la remise des dossards permettant à ceux-ci de suivre sur quelques points de contrôle (pas tous) le passage des équipes. Tout ravitaillement sauvage ou assistance technique sera sanctionné immédiatement par le retrait de 10 balises.

ARTICLE 14 : REPAS DE CLOTURE

L'organisation offrira aux équipes un repas de clôture à l'arrivée du Raid. Celui-ci sera servi à partir de 12h30. La remise des prix se fera durant le repas à partir de 15h00.

L'inscription au raid via le site en ligne atteste que chaque concurrent a lu et s'engage à respecter ce règlement.